

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 NOVEMBRE 2021

Présents

Organisations membres :

ACCED – H. Lopes
ADAP – A. Jornot, E. Ricci
ANS – J.C. Berent
ASSAFI – G. Masengu, T. Seki Khonde
ASSO – M. Faure
ASVD – A.M. Djeguime, C. Calame
AWRA – B. Nohtani, G. Moriello
BAMB – D. Granelli
CEAS GENÈVE – M. Sid Ahmed, N. Velebit
CETIM – F. RoCHAT
CIOMAL – L. Bouvier
COTC – M. Olivet (CI)
CSSR – A. Pary, L. Sanchez
ECHA – C. Bosson, M. Mayoraz
EDM – C. Bunzemeier
EIRENE – F. Jacques
EFI – E. Merlach
FH – D. Hahling, P. Fuchsloch
FDF – F. Nicole
FLOR – D. Seydoux, J-L. Pittet, F. Ribordy
GETM – A. Mackinnon, L. Gaubert-Henry, I. Lutz, C. Wyrsh
GLOBAL – F. Renevey, J. Fornells, P. Martignano
GRAINE DE BAOBAB - E. Longet
GRAD – C. Vadon
HELVETAS – M. Petrocchi
IDH – G. Villamil, G. Valdez
IHEID – D. Rossier (C)
IRHA – M. Sylvestre
IREG – P. Egger
JACO – S. Boulaz
MADR – A. Rajman, X. Gegout,
MCI – A. Stoll, L. Merzlic, N. Stibon
MDM – M. Rheme
OMOANA – A. Genoud
PHILEA – A. Vergeylen (CI), S. Rodriguez, R. Mateoc
PUBLIC EYE – J. Reinhard
QUAKERS – M. Monod, R. Ockwell
SECODEV – A. Simon (CT)
SIT – J-D. Jacquemet (CPDS)
SWISSAID – S. Yorbana, L. Jimaja,
TDH – O. Grobet (CPDS), C. Bauwens, D. Naville
TOURISM FOR HELP – I. Lejeune
TRAD – C. Gradis-Johannot, D. Lopez Agudelo, E. Widakowich
URBA – S. Lerch, L. Oswald (CT), N. Quintas

Conseil : R. Longet, I. Milbert, P. Olivier, L. Soler, G. Toledo Vera, R. von Davier, S. Ghinet, C. Bruttin

CT : M. Anne-Sarr

CI : M. Tognola,

CPDS : E. Noelt, M. Thorndahl

Secrétariat : C. Schümperli, E. Anderson Mottier, M. Buschi, B. Carvas, L. Cruz Hefti, C. Dubouloz, M. Rouquier, F. Tissot, M. Rion, M. Iskander

Invitée : P. Ngoy Walupakah, candidat CT

Excusés

Organisations membres : ACTARES, ASAC, ASC, ASED, FONDATION LE BALAFON, CTM, EDFU, HUMANITEL, KALLPA, KOMBIT, MPF, RAFAD, SOLIDAR, UNITERRE, UTOPIE NORD-SUD

La partie statutaire de cette AG a été précédée d'un travail en ateliers sur les 4 objectifs du programme stratégique 2021-2024 qui a eu lieu de 14h à 16h30, suivi d'une restitution à 17h en plénière.

L'ensemble des discussions durant ces ateliers sont synthétisés dans le [Quoi de neuf du mois de décembre 2021](#).

Ce PV retranscrit la partie statutaire qui a eu lieu de 17h30 à 20h30.

1. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 18 mars 2021

Le PV de l'AG du 18 mars 2021 est adopté.

2. Informations de la secrétaire générale

Catherine Schümperli présente trois informations importantes :

- Un sondage sur l'impact du Covid-19 sera envoyé prochainement à toutes les organisations membres des 7 fédérations cantonales du FEDERESO. Les OM de la FGC sont fortement encouragées à répondre à cette enquête qui sera utile pour comprendre l'impact de la pandémie sur le travail des associations en Suisse, mais également sur la mise en œuvre et le suivi projets sur le terrain.
- Les formations PSEAH (Prévention des comportements sexuellement répréhensibles) se poursuivent. Nous déplorons qu'un faible nombre d'OM ait suivi ces formations. Nous aurons de la peine à atteindre les résultats attendus par la DDC. Les OM qui n'ont pas encore suivi ces formations sont invitées à le faire pour se mettre en conformité avec les engagements contractuels indiqués dans les protocoles d'accord des projets.
- La mise en place des SCI (Système de contrôle interne) avance, d'après les retours des OM. Depuis les formations données en janvier 2020, de nombreuses OM ont élaboré un SCI adapté à leurs besoins. Une Déclaration sur l'honneur leur a été demandée pour qu'elles attestent de la mise en place d'un SCI. La cible des indicateurs de la DDC est la suivante : 80% des OM qui soumettent un projet pour cofinancement dispose d'un SCI adapté à leurs besoins. A ce jour, 26 OM ont un SCI en vigueur, soit 59% des OM actives (ayant un p. L'objectif n'est donc pas encore atteint. Celles qui ne répondent pas encore à cette exigence doivent se mettre en conformité d'ici au 31 décembre 2021.

3. Présentation des deux nouvelles coordinatrices de la FGC (projets de développement et projet IT)

Marjolaine Rion a effectué sa prise de poste en septembre 2021 à 50%.

Depuis le 1er septembre 2021, **Marjolaine Rion** renforce l'équipe des coordinatrices de projets de développement à un taux de 50%. Ce nouveau poste a été rendu possible grâce aux fonds supplémentaires accordés à la FGC par les collectivités publiques pour la période 2021-2022 et permettra à la FGC de faire face à la croissance de ses activités. Marjolaine se présente en rappelant les grandes étapes de son parcours professionnel. Elle possède une expérience d'analyse de projets acquise dans le secteur du développement durable de la Ville d'Onex. Elle a également une riche pratique de terrain (Haïti, Salvador, Burundi), acquise notamment auprès du secteur international de la Croix-Rouge suisse dans le programme JPO de la DDC.

En juin 2021, **Marie Iskander** a rejoint l'équipe du Secrétariat comme coordinatrice de projet IT (Information Technology). Marie se présente et résume les objectifs de sa mission pour la FGC. Engagée à 50% sur la période 2021, elle a pour mandat d'accompagner le projet de renouvellement des outils informatiques de gestion et d'information de la FGC. Marie a une formation en e-business et a suivi, dans son parcours professionnel, plusieurs projets digitaux dans divers environnements. A ce jour, elle s'imprègne du fonctionnement et de la culture de la FGC pour répondre au mieux aux besoins de la FGC et de ses OM.

4. Présentation des résultats « Solidarité Genève Sud 2020 »

Catherine Schümperli présente les objectifs, la méthodologie et les principaux résultats de la 8^e édition *Solidarité Genève Sud : Statistique 2020*, brochure statistique qui couvre qui couvre 35 ans d'histoire de la solidarité internationale à Genève.

Elle rassemble toutes les subventions accordées en 2020 par les communes genevoises (y compris la Ville de Genève) et le Canton de Genève aux quelque 400 associations genevoises actives dans le domaine de la coopération au développement, l'aide humanitaire, la promotion des droits de l'homme et la sensibilisation sur des enjeux Nord/Sud. Ce n'est pas seulement un outil pour la FGC, mais bien une statistique globale de l'engagement des collectivités publiques genevoises dans les divers aspects de la solidarité internationale tels que définis par la loi cantonale.

La FGC gère 27% des fonds de l'aide publique au développement genevoise et 50% des fonds des communes dédiés à la solidarité internationale.

Sur les 400 ONG qui ont reçu un financement en 2021 à Genève, les associations de la FGC en « captent » donc une grande partie. De même, bien que le montant alloué par les communes genevoises diminue légèrement, une part plus importante est gérée par la FGC. Si cette situation est favorable pour les organisations membres, elle implique que la FGC a aussi une responsabilité à l'égard des associations qui ne sont pas membres, d'où la confirmation des processus d'admission tels qu'ils sont actuellement en cours.

Catherine Dubouloz présente la [version numérique \(ebook\) Solidarité Genève Sud](#) : Statistique 2020 qui permet de visualiser l'ensemble des données détaillées des subventions versées aux projets, par collectivités, par domaines d'action et par organisations bénéficiaires.

5. Budget 2022 de la FGC

Florian Tissot présente le budget 2022 qui correspond à la 2e année du programme stratégique 2021-2024. Les augmentations obtenues des trois principaux bailleurs en 2021 sont maintenues, tandis que nous adoptons une perspective prudente en ce qui concerne l'évolution des subventions des communes genevoises.

La participation de la FGC au fonds pour l'information est portée à 35'000 CHF. Ce fonds présente un budget déficitaire qui intègre différents projets d'envergure, dont la modernisation du site web de la FGC.

Le budget pour le partage de savoir est augmenté de 50'000 CHF en 2022 pour atteindre 300'000 CHF au total.

La contribution de la DDC pour le fonctionnement de la FGC a été portée à 500'000 CHF soit 20'000 CHF de plus qu'en 2021.

À noter que l'ensemble des allocations supplémentaires sur certains postes budgétaires ne seront concrétisées que si les dépenses effectives le justifient. Dans le cas contraire, ces fonds seront réalloués aux projets de développement pour ne pas créer de soldes non utilisés en fin d'année 2022.

La principale nouveauté est liée au projet d'outils informatiques de gestion dont le budget a été revu à la hausse pour 2022 afin d'atteindre la somme de 371'080 CHF, dont 200'000 CHF seront couverts par de la recherche de fonds complémentaire, et le reste, soit 171'080 CHF, seront pris en charge par la FGC via un amortissement sur 4 ans, soit 42'770 CHF par année. Ce budget permet de couvrir un budget de 300'000 CHF pour l'acquisition de la solution informatique qui sera retenue, auxquels s'ajoutent les frais de personnel lié à ce projet (coordinatrice de projet informatique). {Lors du Conseil du 20 décembre 2021, le Conseil s'est déterminé sur le prestataire, ce qui implique une hausse de budget}.

Concernant les charges de fonctionnement de la FGC, les frais de personnel restent relativement similaires. Les principales modifications sont liées à l'hypothèse qui reste à confirmer d'un déménagement dans le courant de l'année 2022, ce qui implique un surcoût sur le poste du loyer, mais également sur l'achat de matériel et de mobilier de bureau. La charge qui concerne les outils informatiques de gestion a été portée en conséquence de l'augmentation du budget précédemment évoquée.

Ce budget présente un déficit net maîtrisé de 4'771 CHF pour l'année 2022.

Le budget est validé à l'unanimité (38 voix), avec 2 abstentions.

6. Quotas de financement pour l'année 2022

Florian Tissot fait un rapide bilan de la mise en œuvre de la liste d'attente, un mécanisme de financement adopté en AG du 21.11.2019 pour traiter l'insuffisance de fonds pour l'année 2020, selon des estimations qui prévoyaient que les fonds disponibles n'allaient pas couvrir tous les besoins des OM. Il était donc nécessaire de mettre en œuvre le principe de la liste d'attente décidé en AG du 21.11.2014, mais jamais appliqué depuis. L'année 2014 était une année également très compliquée au cours de laquelle une coupe linéaire généralisée de 10% sur tous les budgets des projets avait été appliquée pour répondre à la problématique du manque de fonds. Le principe d'une liste d'attente pour tout nouveau projet pour la FGC donne la priorité aux projets en cours par rapport à de nouveaux projets.

La FGC applique un financement séquentiel des projets selon les rangs de priorités, définis en fonction de critères objectifs (Cf. Section 3.4.2 du Manuel de la FGC). L'accord pour le financement d'un projet n'est donné, c'est-à-dire que le projet passe du Statut de « en liste d'attente » à « en financement », que si la FGC est capable de le financer dans son intégralité.

Un projet est mis sur la liste d'attente après sa validation par le Conseil jusqu'à ce que la FGC soit en capacité de le financer intégralement. Le projet est donc accepté par la FGC, mais son financement et l'envoi du protocole d'accord doit attendre que les fonds requis soient disponibles.

Les principes définissant l'ordre de priorité sont les suivants :

- **Garantir l'équité entre les OM :**
 - ➔ Au moins un projet financé par OM (Rang 1)
 - ➔ Priorité aux projets pour des OM recevant moins de 200'000 CHF dans l'année (Rang 3)
- **Assurer en priorité le financement des extensions par rapport aux nouveaux projets (Rang 2)** dans la limite du montant de la phase précédent (pour éviter un accroissement incontrôlé) et limité à 3 extensions (pour assurer un renouvellement des projets).

Les projets mis en attente en 2020 ont représenté 820'000 CHF de projets en rang 4 sur l'année, et sur ce montant, 375'000 CHF ont été financés en 2020. Les projets sont restés un maximum de 10 mois en liste d'attente entre décembre 2019 à septembre 2020.

En 2021, les projets en liste d'attente ont représenté 1'148'443 CHF de projets en rang 4, dont 470'000 CHF de report de projets de l'année 2020 et 678'433 CHF de projets acceptés en 2021. L'ensemble de ces projets ont pu être financés notamment grâce aux fonds supplémentaires obtenus en 2021.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a décidé de maintenir en 2022 la limite de financement par OM à :

- 316'666 CHF pour un tiers de quota pour les organisations membres recevant une contribution de la DDC et ayant leur siège principal hors du Canton de Genève.
- 475'000 CHF pour un demi-quota pour les organisations membres recevant une contribution de la DDC et ayant leur siège principal dans le Canton de Genève.
- 950'000 CHF pour un quota plein pour les organisations membres ne recevant pas de contribution de la DDC et ayant leur siège principal hors du Canton de Genève.

7. Élections de nouveaux membres des instances

7.1. Information relative à la présidence de la FGC

René Longet présente la nouvelle approche qui a été adoptée pour l'élection du ou de la président-e de la FGC, suite aux recherches infructueuses à l'extérieur du Conseil. Pour que la mission puisse être acceptable pour les membres du Conseil nous sommes partis d'un modèle où la candidature à la présidence doit être identifiée au sein du Conseil. Par ailleurs, elle se base sur une attente d'accomplir un mandat de deux ans renouvelable, contrairement aux mandats plus longs historiquement pratiqués et attendus à la FGC. De plus, le ou la candidat-e pour la présidence doit avoir déjà fait ses preuves au sein du Conseil durant un certain temps.

Dans le cadre de cette nouvelle approche, le Conseil proposera Dominique Rossier comme candidate pour la présidence de la FGC lors des élections statutaires lors de l'AG du 24.03.2022.

7.2. Élection de nouveaux membres d'instances pour la fin de la période 2020-2022

René Longet rappelle que la FGC est ce qu'on lui apporte et que les OM ont leur rôle à jouer dans les instances de la FGC pour qu'elle puisse fonctionner. Il invite donc chaleureusement les OM à s'impliquer davantage dans les instances de la FGC pour assurer son bon fonctionnement et donc à déposer des candidatures pour ces instances.

Candidat pour le Conseil : M. Stanislas Zuin

Stanislas Zuin se présente dans une vidéo enregistrée. Il est né à Genève et y a fait toutes ses études, d'abord en Sciences économiques et commerciales, puis un diplôme à l'IUED et un Master sur la criminalité

économique. Pendant plus de 10 ans (2007-2018), il a été magistrat, puis Président de la Cour des comptes du canton de Genève. Depuis 2019, il est indépendant et conseille des entreprises et collectivités publiques dans le domaine de la gouvernance, parallèlement à une charge de cours à l'Université de Genève. Il est également Président de la Commission Audit et finances de l'Aéroport de Genève. Son premier contact avec la FGC date des années 90 avec une visite de terrain pour l'association Village d'Afrique pour lesquels il a eu des contacts avec la Commission technique, puis il a eu plusieurs contacts par la suite. Il est depuis 2019 indépendant et était à la recherche d'un mandat bénévole porteur de sens dans lesquels il pouvait faire valoir ses compétences en complémentarité avec d'autres, et la FGC lui apparaît être le bon cadre pour cela. Il peut apporter à la FGC son expérience sur les attentes des donateurs et des subventionneurs avec la connaissance des indicateurs. Il a notamment participé à l'État de Genève à la réflexion sur les contrats de prestation. Il connaît bien les exigences en termes de comptabilité (RPC-21) de gestion des risques, de ressources humaines et administratives ou encore de gouvernance. Il enseigne à l'Université de Genève les référentiels d'audit de projets et les méthodes d'évaluation de l'impact des projets et peut donc apporter cette matière au sein du Conseil.

Candidat·e·s à la Commission technique : Mme Stéphanie Garde et M. Providence Ngoy

Stéphanie Garde se présente. Elle a 38 ans et elle est titulaire d'un master en gestion de l'humanitaire et déploiement des ONG. Elle a plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de projets de développement tant au niveau professionnel, en tant responsable projet dans une fondation suisse, et en tant que vice-présidente d'une association à but non lucratif qui a des projets d'aide aux enfants en Argentine. Elle aime la variété des projets à la FGC qui ont un impact positif sur l'environnement, l'éducation et sur le statut économique de populations les plus vulnérables. De plus, les projets contribuent à l'atteinte des ODD et encouragent les bénéficiaires à devenir acteurs de changement, ce qui est très important pour elle. Elle est très heureuse de rejoindre la CT où elle espère apporter ses compétences en gestion de projets et en développement durable.

Providence Ngoye Walupakah se présente. Il est originaire de la RDC et titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Genève sur la mise en œuvre des Droits économiques sociaux et culturels dans les pays en développement, et d'une maîtrise en relations internationales avec option droit humanitaire et droits humains de l'IHEID. Il a occupé ses 10 dernières années des postes de chercheur, de coordinateur de projets ou de programmes à impact social à Genève et en Afrique (RDC, Burundi, Rwanda, Ouganda). Enfin, il est président de l'association Dignité et Impact.

Candidat à la Commission de contrôle financier des comptes : M. Leni Mora

Leny Mora-Monteros est excusé, étant en mission de terrain et il n'a pas pu réaliser de vidéo de présentation. Il travaille depuis plus de 5 ans en tant que responsable de programme Afrique chez l'OM Secodev,.

L'AG valide à l'unanimité la candidature de Stanislav Zuin (41 voix pour).

L'AG valide à l'unanimité la candidature de Stéphanie Garde (41 voix pour).

L'AG valide à l'unanimité la candidature de Providence Ngoye Walupakah (41 voix pour).

L'AG valide à l'unanimité la candidature de Leny Mora-Monteros (41 voix pour).

7.3. Prise de congé de commissaires démissionnaires

René Longet remercie les membres démissionnaires des instances pour leurs engagements auprès de la FGC :

- Valérie Bouloudani, vérificatrice aux comptes de la FGC depuis 2016, elle a atteint les 5 années consécutives et ne peut plus renouveler son mandat conformément aux Statuts
- Véronique Favreau, membre de la Commission technique
- Gwendoline Defrance, membre de la Commission d'information

La partie statutaire de l'AG se termine à 20h30 et est suivie d'un moment convivial autour d'un apéritif dînatoire.